

Bruxelles, le 12 mars 2012  
BS/SB/JKD/CD/TJ/sw

M. Andris PIEBALGS  
Commissaire en charge du développement  
Commission européenne  
BE-1049 Bruxelles

*Lettre envoyée par e-mail: [andris.piebalgs@ec.europa.eu](mailto:andris.piebalgs@ec.europa.eu)*

## **Re: Reconstruction et développement d'Haïti**

Monsieur le Commissaire,

En avril 2010, les organisations syndicales haïtiennes regroupées au sein du secteur syndical haïtien se sont réunies à Saint Domingue sous les auspices de la Confédération syndicale internationale –CSI– et de son organisation régionale pour les Amériques –CSA. Ce sommet syndical a débouché sur une feuille de route mettant particulièrement l'accent sur le besoin de placer l'emploi décent au cœur de la reconstruction et du développement d'Haïti. Deux années plus tard, ce défi reste au cœur de nos préoccupations.

De fait, le travail décent est encore largement absent des priorités identifiées dans les ambitieux programmes d'aide à ce pays. Il en résulte que la situation sociale reste dramatique, comme l'attestent de très nombreux rapports.

Nous avons appris que l'Union européenne a entériné le versement de 100 millions d'Euros pour la mise en œuvre d'un nouveau programme d'aide à la reconstruction d'Haïti. Par ailleurs, 73 millions d'Euros supplémentaires seraient destinés à l'exécution de projets et de programmes qui bénéficieraient à la région frontalière avec la République dominicaine.

Depuis 2011, nos organisations ont eu plusieurs contacts avec les services de la Commission européenne au sujet d'Haïti. Lors de chacune de ces réunions, nous avons insisté sur le besoin de placer les questions d'emploi décent au cœur des priorités de l'aide européenne. De la même manière, nous avons mis l'accent sur la nécessité d'impliquer les partenaires sociaux. La même requête a été présentée par rapport aux organisations haïtiennes. A leur niveau, elles ont d'ailleurs envoyé plusieurs courriers à la délégation de l'Union européenne dans ce pays auxquelles elles n'auraient pas reçu de suite.

Finalement, nous avons constamment mis l'accent sur le besoin d'insérer des critères de promotion du travail décent et de respect des normes internationales du travail (en particulier des conventions fondamentales et du droit à la protection sociale) dans tout projet mené et/ou financé par l'aide internationale.

Les mois ont passé et force est de constater que l'implication des partenaires sociaux continue à faire défaut. De même, la promotion de l'Agenda de l'emploi décent et le respect des droits des travailleurs/ses ne sont pas clairement identifiés en tant qu'éléments situés au cœur de l'aide de l'Union européenne. Nous tenons à souligner que l'absence d'emplois de qualité et, en parallèle, la multiplication de formes d'emploi précaires reflètent d'ailleurs de graves lacunes qui se traduisent par des niveaux de pauvreté extrêmement préoccupants.

En vous adressant ce courrier, nous espérons que dans la ligne de la réponse que vous nous aviez faite à l'issue du Sommet syndical de Saint Domingue, de réelles avancées seront concrétisées dans les meilleurs délais.

Nos départements sont disposés à rencontrer vos services en vue de réfléchir sur des pistes permettant de donner suite au plus vite au présent courrier.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous présentons nos salutations distinguées.



Sharan Burrow  
Secrétaire générale de la CSI



Bernadette Ségol  
Secrétaire générale de la CES